

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale | Séance du 4 avril 2023

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2023-04-04-34 | Programme Eté Loisirs Seniors - Tarifs 2023 Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice: 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12

Nombre de pouvoir : 3 Nombre d'excusés : 2 Convoqué le 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray, Vice-Présidente.

Etaient présents:

Monsieur Joachim Moyse, Madame Nicole Auvray, Madame Murielle Renaux, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Florence Boucard, Monsieur Didier Burg, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Danielle Boulais.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Laëtitia Le Bechec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Annie Geslin donne pouvoir à Monsieur Alain Goussault.

Etaient excusés sans pouvoir :

Madame Karine Pégon, Madame Michèle Henry.

Vu:

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'article 123.5 du Code de l'action sociale des familles

Considérant :

- Le programme d'animation qui va être proposé aux seniors stéphanais pendant l'été 2023, contenant des activités diversifiées (sorties, musées, animations intergénérationnelles ...) nécessitant le recours à des prestataires,
- La demande de subvention adressée à la CARSAT et à la CFPPA pour participer au financement de ce programme qui contribue à encourager et maintenir le lien social avec et entre retraités,
- Le souhait que les personnes fréquentant ces animations participent financièrement à ces activités, même de façon symbolique,
- Le souhait de pouvoir accueillir, sur certaines activités et sorties, les enfants ou petits-enfants des seniors stéphanais pour favoriser les rencontres intergénérationnelles.

Le Conseil d'administration décide :

• De fixer, à compter du 1er juin 2023, les tarifs suivants :

Balade fluviale pendant l'Armada	10 €
Sortie libre avec transport	10 €
Visite à thème avec transport	12 €

Résultat du vote :

Par: 15 voix pour

Pour extrait conforme Le président du CCAS

Le secrétaire de séance

Accusé certifié executoire

Réception en préfecture : 07/04/2023

Identifiant de télétransmission: 076-267600534-20230404-2023-04-04-34-DE

6800

Communal d'Action

Publié ou notifié: 1 8 AVR. 2023